### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/10/2011

Réception par le Prefet : 19/10/2011

Publication: 25/10/2011

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LTONS
chet du Service Administratif de





# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-10-3-9 Séance du mardi 18 octobre 2011

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC HAUT DEBIT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

### DECIDE

- d'approuver les ajustements proposés à la convention de délégation de service public, par l'avenant 3, notamment le développement des technologies alternatives au Wimax dans le périmètre de la Tranche Ferme de la délégation de service public, ainsi que la fin progressive de la technologie Wimax qui entraînera la fin de la subdélégation de la Tranche Ferme, et de m'autoriser à signer cet avenant,
- de donner votre accord sur le nouveau guide des prix et services,
- de prendre acte du rapport d'activité 2010 du concessionnaire départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Ritin
et par défigation,
le 1° Vicé-Épesident

Remy WITH

Adopté
1 abstention :
Lucien MULLER